



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 20 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2014/64)**, pour examen à sa soixante-neuvième session au titre du point 20 de l'ordre du jour provisoire, en application de la décision 2014/30 du Conseil économique et social.

* A/69/150.

** Le document E/2014/64 a été distribué à part.

